



**Rapport de la commission des pétitions et des grâces
au Grand Conseil**

en réponse

**à la pétition de l'Association Pour l'égalité animale (PEA)
« Intégrons le respect des animaux dans les écoles »**

(Du 30 juillet 2018)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. INTRODUCTION

Lors de sa séance du 18 juin 2018, la commission des pétitions et des grâces a examiné la pétition de l'Association Pour l'égalité animale (PEA) « Intégrons le respect des animaux dans les écoles » en présence de M^{me} Monika Maire-Hefti, conseillère d'État, cheffe du Département de l'éducation et de la famille, du secrétaire général du département, du chef du service juridique et du chef du service de l'enseignement obligatoire.

Composition de la commission

Président : M. Alain Gerber (LR)
Vice-président : M. Jean-Claude Berger (S)
Rapporteuse : M^{me} Gabrielle Würgler (PVS)
Membres : M^{me} Mary-Claude Fallet (LR)
M. Michel Robyr (LR)
M^{me} Océane Taillard (LR)
M. Lionel Rieder (LR)
M. Pierre Wexsteen (S)
M. Pierre-Alain Borel (S)
M. Nathan Erard (PVS) (*excusé*)
M. Niels Rosselet-Christ (UDC)

2. PÉTITION

Le 5 janvier 2018, l'Association PEA a déposé la pétition suivante :

Pétition « Intégrons le respect des animaux dans les écoles »

*La Suisse fait déjà de la prévention contre le sexisme et le racisme et il est nécessaire d'en faire autant concernant le **spécisme**. Les philosophes ayant réfléchi sur l'éthique animale indiquent que le spécisme est l'idéologie qui considère que la vie et les intérêts des animaux peuvent être négligés simplement parce qu'ils sont d'une autre espèce. Ils arrivent à la conclusion que le spécisme est irrationnel et injuste car les humains ne sont pas les seuls à ressentir des émotions et que nous devons **respecter la vie et les intérêts de tous les êtres sensibles**.*

*Par ailleurs, en ces temps de **crise écologique**, il est plus que nécessaire **d'enseigner que les humains partagent cette planète avec d'autres habitants éprouvant aussi des émotions et devant être protégés.***

*Éduquer les enfants au respect de la vie animale dans les écoles permettrait de concrétiser la **moralité commune** de toutes les civilisations humaines : ce n'est pas parce que certains êtres sont différents qu'on peut infliger de la violence.*

*Vu ce qui précède, **l'association PEA et les signataires demandent aux cantons suisses et aux institutions compétentes d'intégrer le respect des animaux et la prévention contre le spécisme dans les programmes d'enseignement.***

La pétition est munie de 2'622 signatures. Elle a été transmise à la commission des pétitions et des grâces par le bureau du Grand Conseil, par courrier du 20 février 2018.

3. TRAITEMENT DE LA PÉTITION PAR LA COMMISSION

3.1. Audition d'une délégation des pétitionnaires

Lors de sa séance, la commission a auditionné deux délégués des pétitionnaires.

Afin de permettre aux membres de la commission d'étudier au préalable ce sujet, les pétitionnaires leur ont transmis, par voie électronique, un article introduisant le thème de l'éthique animale : « Combien les animaux comptent-ils ? » de la philosophe Paola Cavalieri qui rapporte la position de nombreux-ses éthicien-ne-s, document publié dans les Cahiers antispécistes (cahiers antispécistes.org). Ils ont également mentionné un site Internet qui informe sur le spécisme : <https://www.end-of-speciesism.org/fr/>

Les pétitionnaires n'ont repris, dans le débat en commission, aucun des éléments apportés par les informations évoquées par ces articles.

L'un des intervenants a présenté l'Association PEA en indiquant qu'elle a pour objectif de susciter le débat autour de la thématique du spécisme et de faire en sorte que les intérêts des animaux, leur dignité et leur bien-être soient pris en compte dans les choix politiques et sociétaux, ceci dans les domaines de l'élevage, de la chasse et de la pêche et principalement dans le but de supprimer leur souffrance. Il a ajouté que l'association est active dans toute la Suisse romande comptant environ 800 membres. Afin de sensibiliser tous les citoyens au respect de la vie animale, l'Association propose différentes actions pacifistes telles que des stands d'information, des manifestations et des conférences.

De son côté, l'autre intervenante a plutôt axé sa présentation sur l'intégration de la pétition dans le concept de l'éducation au développement durable introduit en 2011 dans le Plan d'étude romand (PER).

Dans ce but, elle a remis et commenté un document « Modèle de la théorie des systèmes écologiques » de Uri Bronfenbrenner.

Elle a précisé ensuite qu'en déposant cette pétition, l'association s'inscrit dans une démarche politique de citoyens soucieux de participer au déploiement du concept d'éducation au développement durable et à l'éducation à la citoyenneté responsable, performante et tournée vers l'avenir.

La pétition demande qu'une éducation à la sensibilité envers les animaux se déclinant en trois axes soit donnée aux futurs citoyens :

- acquérir des savoirs scientifiques éthologiques au sujet des compétences émotionnelles, relationnelles et cognitives des autres animaux : développement du savoir ;
- développer des compétences à l'empathie : développement du savoir-être ;
- développer des compétences à raisonner, à conceptualiser et à thématiser les problématiques sociétales : développement de la posture réflexive.

L'introduction du respect des animaux à l'école, par le concept d'éducation au développement durable, est un domaine transversal, appelé à évoluer en parallèle avec les différents objets sociétaux actuels et futurs.

Par la suite, les diverses questions posées par les membres de la commission ont été axées sur les objectifs que cherchent à atteindre les pétitionnaires. L'intervenante a alors précisé que, dans le but d'intégrer le respect des animaux dans le concept de l'Éducation au développement durable et de participer à la construction d'une posture réflexive des futurs citoyens, l'Association PEA souhaite obtenir une reconnaissance cantonale afin d'être considérée comme « *association ressource* » pour intervenir comme partenaire des enseignants sur cette thématique d'actualité. Elle trouve utile d'informer les élèves sur ce qu'est le spécisme et propose de mettre à disposition les connaissances des spécialistes du domaine, capables aussi d'expliquer où en sont les recherches scientifiques à ce sujet.

3.2. Position du Conseil d'État

En préambule, M^{me} Maire-Hefti a précisé que cette pétition avait également été déposée dans plusieurs autres cantons, et que les cantons de Vaud et de Genève l'avaient déjà traitée et classée.

Elle a ensuite expliqué que la Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique (CIIP) qui réunit les chefs-fes de département en charge de l'éducation de tous les cantons romands ainsi que du Tessin est chargée notamment de l'harmonisation des programmes des manuels scolaires. La conférence intercantonale a adopté en 2003 une Déclaration sur les finalités et objectifs de l'École publique dont un exemplaire a été remis à chacun des commissaires. La CIIP a adopté également le Plan d'Études Romand (PER) qui est la référence centrale et commune des objectifs d'enseignement de la scolarité obligatoire de tous les cantons romands ; il détermine la majeure partie des contenus d'apprentissage. M^{me} Maire-Hefti a ajouté que le PER aborde la thématique du « respect » aux cycles 1, 2 et 3 dans le domaine de la formation générale (Vivre ensemble, Interdépendances) et également dans celui des sciences de la nature et des sciences humaines et sociales. L'éducation en vue du développement durable relie les connaissances et les démarches de plusieurs disciplines.

Par l'intermédiaire du chef de service de l'enseignement obligatoire, un exemplaire du document d'information aux parents sur le PER a été remis aux commissaires ainsi qu'un descriptif des thématiques abordées dans le domaine de la formation générale dans chaque cycle et dont la visée générale est de « Prendre conscience et développer une attitude responsable et active en vue d'un développement durable ».

M^{me} Maire-Hefti a poursuivi en indiquant que le Conseil d'État ne trouvait pas utile de donner suite à cette pétition. Elle a précisé d'une part que l'objet de la pétition est différent du message délivré en séance par les représentants de l'Association PEA qui est d'intégrer l'association comme partenaire dans le système scolaire et, d'autre part, que les trois domaines éducatifs évoqués par la représentante de l'Association PEA sont traités dans le PER dont la mission est également de développer l'esprit critique parallèlement aux disciplines scolaires.

La conseillère d'État a finalement ajouté qu'elle trouverait plus approprié que l'Association offre ses prestations dans le cadre de la formation continue des enseignants proposée par la Haute École Pédagogique BEJUNE.

3.3. Débat et position de la commission

La commission a relevé, à l'unanimité des membres présents, le décalage entre le titre et les intentions de la pétition d'une part et, d'autre part les propos développés en commission par les délégués des pétitionnaires en vue d'un partenariat entre l'Association PEA et l'École publique.

Deux points de vue différents se sont néanmoins opposés quant à savoir si la protection des animaux et la lutte contre le spécisme devaient faire partie des programmes scolaires. Une majorité des membres pense que les programmes scolaires doivent aborder des thèmes de manière générale, sans faire référence à des opinions sociétales spécifiques pour lesquelles s'engage l'association PEA. Ceci pourrait ouvrir la porte à d'autres associations porteuses d'un idéal, voire pourrait conduire au risque de propagande idéologique dans le cadre de l'école. Cette majorité ne soutiendra pas la pétition.

Une minorité de la commission par contre est d'avis qu'une réflexion sur le respect ou plutôt l'irrespect envers les animaux pourrait avoir lieu de manière spécifique au sein de l'École afin de sensibiliser les élèves à certaines dérives de la société et de développer leur esprit critique.

Finalement, en fonction des documents et autres informations complémentaires apportés en commission par la conseillère d'État, plus particulièrement au sujet du projet global de formation concrétisée par le PER, tous les commissaires ont été rassurés quant à la mission de l'école publique qui est aussi d'exercer le sens critique des élèves.

4. CONCLUSION

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil de ne pas donner suite à la pétition.

Sans opposition, la commission a adopté le présent rapport par voie électronique.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 30 juillet 2018

Au nom de la commission
des pétitions et des grâces :

Le président,
A. GERBER

La rapporteure,
G. WÜRGLER